

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

N° VA_DEL2026_207

Objet : Autorisation préalable de signer le marché n°26S0028 - Fourniture de carburant 2026-2030

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Karim MESSAOUDI, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Say SISOUVANNALATH, ayant donné pouvoir à Nathalie FAUQUET, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Yohan TISON étant excusé.

I. Contexte – Définition du projet

La présente consultation est relative à la livraison de carburant sur sites et à l'achat de carburant à la pompe à l'aide de cartes accréditives.

Afin d'alimenter les véhicules composant la flotte, la Ville de Villeneuve d'Ascq et le C.C.A.S recherchent un prestataire pour :

- La livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la Ferme Chuffart ;
- La fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives.

Ces différents types de carburant sont le gasoil et l'essence sans plomb et/ou agro carburant.

Par souci de cohérence et d'efficacité, un groupement de commandes entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et le CCAS a été constitué pour la procédure de marché. La Ville de Villeneuve d'Ascq est le coordonnateur du groupement de commandes.

La répartition financière est définie comme suit :

Le montant maximum annuel des prestations est de 500 000 € TTC.

- Le montant maximum annuel pour la Ville de Villeneuve d'Ascq est de 400 000 € TTC ;
- Le montant maximum annuel pour le CCAS est de 100 000 € TTC.

Soit un montant maximum de 2 000 000 € TTC, sur 4 ans.

La répartition prévisionnelle entre les 2 lots :

LOT 1 : Livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la ferme Chuffart

Estimation des volumes

GASOIL B7: 40 000 L/ An

LOT 2 : Fourniture de carburants à la pompe à l'aide de cartes accréditives

Estimation des volumes

SP95E10: 70 000 l/An

GASOIL B7: 30 000 l/An

La durée de validité de l'accord-cadre débute le 01 novembre 2026, ou à défaut à compter de la date de notification et se termine le 31 octobre 2027 soit une durée maximale de 12 mois.

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois et une fin maximale le 31 octobre 2030.

La forme du marché est un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum.

Description	Montant annuel maxi € TTC	Montant maxi TTC sur 4 ans
Lot 1 : Livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la ferme Chuffart (Ville)	Part ville : 100 000 €	400 000€
Lot 2 : Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives (Ville + CCAS)	(Part Ville 300 000€ + Part CCAS 100 000€) 400 000 €	1 600 000€
Total	500 000 €	2 000 000 €

II. Exposé des critères de jugement

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

LOT 1 : Livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la ferme Chuffart

1. Prix : 55%

➤ Prix du carburant : 40%

↳ Justificatif attendu : DQE consommation des carburants

- **Frais de service : 15%**

↳ Justificatif attendu : DQE frais de gestion

2. Valeur technique : 45% : Méthodologie pour l'exécution des livraisons

Sous-critère 1 : 25%

↳ Justificatifs attendus : Note explicative des livraisons sur site

- Moyens humains
- Moyens techniques (Mode de livraison, Organisation...)
- Mémoire technique sur la pertinence de la solution proposée (estimation des gains pour la collectivité)

Sous-critère 2 : 20%

↳ Pertinence de l'outil de commande et de suivi des consommations

Justificatifs attendus : Mémoire technique – Version test du logiciel (facultatif)

Lot 2 : Fourniture de carburant par cartes accréditives

1. **Prix : 55%** - Liste des prix du carburant à la pompe au **21/08/2026** avec application d'un rabais décomposé comme suit :

- Prix des différents carburants et cartes accréditives : **40%**

↳ Justificatif : DQE consommation des carburants et cartes accréditives

- Pourcentage de remise sur prix à la pompe : **15%**

↳ Justificatif : DQE consommation des carburants

2. **Valeur technique (mode de gestion des cartes, mode opératoire lors d'une prise de carburant): 30%**

↳ Justificatifs : fiches sur les modes de gestion des commandes ; mémoire indiquant le mode opératoire lors d'une prise de carburant (possibilités de contrôles à priori et à posteriori)

3. **Points de distribution : 15%**

Justificatifs : plan de ville et ses environs faisant apparaître les sites d'approvisionnement ; listes des adresses des sites d'approvisionnement.

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 12 octobre 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché Fourniture de carburant 2026-

2030 sur la base de la future décision d'attribution rendue par la commission d'appel d'offres.

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.6 CTM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 2 octobre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260929-229934-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2026